

26/10/2012

Haut-Anjou

Nouvelle information judiciaire ouverte contre Aprochim

Après l'ouverture d'une information judiciaire en décembre 2011 par le parquet de Laval pour «*mise en danger de la vie d'autrui et pollution*», suite à plusieurs plaintes déposées par des riverains inquiets pour leur santé et par des associations locales de protection de l'environnement, des salariés victimes, qui avaient également porté plainte, vont se porter partie civile. Les chefs d'accusation retenus par le tribunal sont lourds à l'encontre d'Aprochim : émission de substance constituant une pollution atmosphérique

en violation d'une mise en demeure, mise en danger de la vie d'autrui par personne morale (risque immédiat de mort ou d'infirmité), par violation manifestement délibérée d'une obligation réglementaire de sécurité ou de prudence, déversement de substance nuisible dans les eaux souterraines superficielles, exploitation d'une installation classée sans respecter les mesures précisées par arrêté pour la protection de l'environnement, non déclaration d'accident ou d'incident survenu à une installation classée.

e

Haut-Anjou
Vendredi 2 novembre 2012

Rectificatif - Une erreur a été commise dans notre titre de la semaine dernière relatif à l'entreprise Aprochim. Une nouvelle information judiciaire n'a pas été ouverte à l'encontre de la société, il s'agit toujours de celle en cours depuis décembre 2011, à l'initiative du tribunal de Laval.